



# Une association peut-elle délivrer des factures ?

Fiche pratique publié le **07/01/2014**, vu **441 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Afin de financer votre association sportive, vous avez décidé de recourir à un sponsor. Celui-ci vous demande d'établir une facture au nom de l'association. Est-ce possible ? Faut-il s'immatriculer à l'INSEE ?**

La loi réglemente très précisément le contenu d'une facture. Aussi, vont devoir y figurer :

- des mentions relatives à l'association et à son client ;
- le numéro de la facture ;
- la date de la facture ;
- des mentions relatives aux opérations réalisées ;
- des mentions relatives au prix final.

[Voir le guide](#)